

Les membres du COREMOB considèrent le voyage comme une expérience fondatrice permettant de s'approprier des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Les membres du COREMOB reconnaissent ainsi les effets majeurs de la mobilité internationale sur les parcours des jeunes ainsi que les bénéfices qu'ils en retirent dans leur construction. Les compétences acquises au cours des expériences de mobilité internationale sont mobilisatrices et agissent en profondeur sur l'estime de soi.

Les effets de la mobilité agissent à la fois par l'expérience du déplacement et de l'immersion culturelle et linguistique vers d'autres pays mais aussi par l'expérience de l'accueil. Ainsi, la présence de jeunes internationaux dans les structures ligériennes entraîne sensibilisation, appétences nouvelles et ouverture des possibles pour les jeunes qui les accueillent et qui, en bénéficiant des richesses de l'interculturalité, s'ouvrent au désir de se déplacer à leur tour.

La dimension éducative de l'apprentissage interculturel s'exerce à travers les échanges, les pratiques et productions collectives où s'opèrent la connaissance de sa propre culture et celle de l'Autre, la décentration, la négociation, l'empathie et l'engagement mutuel.

5. ACTIONS COMMUNES

À travers l'adhésion à cette chartre, les membres du COREMOB des Pays de la Loire s'engagent à :

- Renforcer l'accès à l'information et l'accompagnement des jeunes ligériens vers l'expérience interculturelle et la mobilité internationale en prenant appui sur l'ensemble des ressources pédagogiques, techniques, financières, disponibles en Pays de la Loire tout en saisissant les opportunités de l'environnement global.
- Participer au développement de l'information et de la formation des acteurs ligériens des différents secteurs de l'éducation, notamment à travers la plateforme numérique 'Passerelle internationale'.
- Porter une attention particulière aux jeunes et aux acteurs des territoires les plus éloignés de la mobilité internationale.
- Élargir les réseaux et coopérer en participant à des projets collectifs sous la forme du consortium.
- Valoriser les actions à dimension interculturelle et solidaire en direction des jeunes et renforcer leur visibilité à travers les outils d'information disponibles en Pays de la Loire, tout en communiquant à l'échelle nationale, européenne et internationale.
- Encourager la démarche de parcours citoyens et solidaires dans l'accompagnement des jeunes.
- Participer à l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du COREMOB et au réajustement annuelle de la feuille de route.

Cette chartre est le fruit d'une réflexion d'une commission du Comité Régional de la Mobilité internationale coordonnée par la DRDJSCS, au cours de l'année 2019, avec la Maison des Citoyens du Monde, le CRAJEP, le CRIJ, le CROS, la DDCS 85, le 102 Espace Inter : CEMEA, Parcours le Monde, France Volontaires. Cette chartre a été validée par l'ensemble des membres du COREMOB au 1er octobre 2019.

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de La Loire
catherine.liabastre@jscs.gouv.fr

COREMOB PAYS DE LA LOIRE

MOBILITÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DES JEUNES

CHARTRE

DES VALEURS ÉDUCATIVES EN FAVEUR DES PRATIQUES INTERCULTURELLES



La finalisation graphique avec l'ensemble des logos des signataires est en cours.

Cette charte précise le cadre, les valeurs fondatrices, les principes d'action et les visées éducatives qui scellent l'engagement entre les membres du COREMOB des Pays de la Loire.

1. CADRE GÉNÉRAL

Le Comité Régional de la Mobilité (COREMOB) est un espace de concertation et de décision piloté par l'État et le Conseil Régional. Il a pour objet de favoriser l'égalité des chances des jeunes à l'expérience de la mobilité internationale et à l'apprentissage interculturel.

Pour cela, le COREMOB des Pays de la Loire vise la mise en réseau et la complémentarité des compétences entre les acteurs ligériens de l'éducation formelle et non formelle, de l'éducation populaire, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire, afin de favoriser les coopérations à l'échelle régionale, européenne et internationale.

Ces coopérations tendent à valoriser les initiatives à l'œuvre sur les territoires et à produire collectivement de nouvelles ressources pour développer l'accessibilité, consolider les apprentissages et démultiplier les parcours citoyens ouverts sur le monde.

L'instance opérationnelle, appelée plateforme régionale de la mobilité internationale des jeunes, rassemble les associations et les collectivités de la région des Pays de la Loire souhaitant apporter une plus grande visibilité à leurs démarches et participer à la construction d'actions innovantes en lien avec les objectifs du COREMOB précisés dans une feuille de route validée chaque année.

Chacune des structures, membre du COREMOB des Pays de la Loire, est unique de par son histoire, son environnement et ses actions, mais se reconnaît et s'engage dans une éthique des relations interculturelles qui donne sens à la construction d'une identité commune, en référence aux définitions suivantes :

La mobilité internationale est un moyen pour rencontrer d'autres peuples à travers des échanges interculturels contribuant à l'apprentissage de la citoyenneté. La découverte d'autres environnements, modes de vie et de pensée est une expérience formatrice qui favorise l'ouverture, l'éveil du regard critique et la participation aux grandes questions environnementales, culturelles, sociales, économiques.

Les échanges interculturels visent à approfondir les relations entre des individus et des groupes évoluant dans des environnements différents et détenant des références et des codes culturels spécifiques. Ces échanges interculturels encouragent la reconnaissance réciproque et le respect mutuel à travers les productions collectives et des pratiques liées à l'éducation populaire.

La citoyenneté implique la responsabilité et le droit de participer à l'organisation de la société civile et aux affaires publiques au sein de son environnement. Pour éduquer à une citoyenneté ouverte sur le monde, il est nécessaire d'accompagner les jeunes à la compréhension de l'histoire et des enjeux contemporains des relations entre les peuples. La citoyenneté à l'échelle locale, européenne et internationale, s'inscrit dans un processus de formation qui s'exerce au sein de tous les secteurs de l'éducation, formelle et non formelle, dès le plus jeune âge et cela tout au long de la vie.

La solidarité est un principe d'engagements et de dépendances réciproques prenant appui sur la volonté d'agir ensemble, en tant qu'acteurs du changement, pour le bien commun. La solidarité s'inscrit dans une démarche d'entraide et de responsabilité commune.

2. VALEURS FONDATRICES

Les membres du COREMOB des Pays de la Loire s'engagent autour de valeurs communes pour des actions et des pratiques de qualité en référence :

- Aux valeurs universelles des droits humains adoptés par l'Organisation des Nations Unies en 1948 relatives à la liberté, la justice et la paix dans le monde.
- Aux valeurs défendues par le Conseil de l'Europe qui reposent sur le respect des droits humains comme condition préalable au dialogue interculturel, tel que le définit le conseil de l'Europe dans le livre blanc (2008) 'Vivre ensemble dans l'égalité de dignité'. *'Le dialogue interculturel est un échange de vues ouvert, respectueux et basé sur la compréhension mutuelle entre des individus et des groupes qui ont des origines et un patrimoine ethnique, culturel, religieux et linguistique différent. Il s'exerce à tous les niveaux au sein des sociétés, entre les sociétés européennes et entre l'Europe et le reste du monde.'* Pour garantir ce dialogue interculturel, le respect de la dignité humaine, l'égalité, la liberté de choix, la libre expression, la coopération et la réciprocité en sont les fondements principaux.
- Aux objectifs du développement durable (ODD) votés par l'Organisation des Nations Unies en 2015.

3. PRINCIPES D'ACTION

La mobilité internationale doit être accessible à tous les jeunes, quels que soient leurs parcours et leurs situations. Les efforts des membres du COREMOB sont notamment tournés vers les jeunes les plus éloignés de la mobilité et vers les acteurs de la jeunesse qui les accompagnent, afin de respecter le principe d'égalité d'accès à l'international, au dialogue interculturel et à une citoyenneté ouverte sur le monde.

Le COREMOB reconnaît la mobilité en tant que droit humain et au nom des principes d'hospitalité, inscrit les démarches d'accueil des personnes réfugiées dans les enjeux éducatifs des pratiques interculturelles.

L'apprentissage interculturel tourné vers l'éducation à la paix, à la justice et au développement durable, s'inscrit ainsi au cœur du projet éducatif et politique des membres signataires.

4. VISÉES ÉDUCATIVES

Les expériences de mobilité internationale participent dans leurs différentes formes, au processus d'émancipation des jeunes et à la transformation sociale.

Ces expériences favorisent le croisement des regards, la confrontation des points de vue, l'apprentissage du débat et participent ainsi à la lutte contre les discriminations. Elles permettent aux jeunes de prendre conscience des impacts de l'action collective entre pairs et au sein de dynamiques intergénérationnelles et de mettre ainsi en œuvre leurs responsabilités et leur pouvoir d'agir.